

# Les métiers de la DGAC Auditeur Navigation aérienne



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement



Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable,  
des Transports et du Logement

# TÉMOIGNAGES

## Les auditeurs prennent la parole...



Véronique DORANGE

Auditrice pour la DSNA et les AFIS,  
à la DSAC Sud-Est

*Evaluer la conformité du prestataire aux exigences réglementaires...Un jeu des 7 différences grandeur nature, où technicité et qualités relationnelles sont au service de la sécurité.*



Bertrand DREVON

Auditeur pour la DSNA, Météo-France  
et ESSP (prestataire EGNOS)  
à la DSAC Paris

*Organiser un audit, se fondre dans la structure d'un prestataire, est un exercice stimulant et passionnant. J'aime rencontrer de nouvelles personnes, découvrir de nouvelles méthodes de travail dans des environnements divers et variés. C'est très enrichissant humainement parlant !*



témoignages

## Auditeur Navigation aérienne

En France, au sein de la DGAC, la direction de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC) est chargée de la surveillance des prestataires de services de navigation aérienne que sont la direction des services de la navigation aérienne (DSNA), l'établissement public Météo France, les organismes AFIS chargés d'assurer le service d'information de vol et le service d'alerte au bénéfice de la circulation d'aérodrome d'un aérodrome non contrôlé... Ceux-ci sont soumis aux règlements européens, ce qui implique l'obtention d'un certificat. Ce certificat atteste que les prestataires sont conformes aux exigences du Ciel unique. Ces exigences sont adaptées à la nature des services rendus par chaque prestataire. Pour les prestataires nationaux, la surveillance est organisée par la direction technique ANA (Aéroports et Navigation Aérienne) de la DSAC, pour les prestataires AFIS, cette tâche est déléguée aux directions interrégionales de la DSAC (DSAC/IR). La surveillance continue, dont l'objectif est de s'assurer que les prestataires restent conformes aux exigences réglementaires, s'appuie sur différentes méthodes telles que le suivi des événements de sécurité et des changements, la surveillance de la performance ou les audits de sécurité réalisés par les auditeurs navigation aérienne.

### Répondre aux normes de la réglementation

Les audits des prestataires permettent de vérifier qu'ils répondent aux exigences réglementaires qui leur sont applicables, que ce soit celles des règlements européens du Ciel unique ou celles issues de la réglementation nationale.

Pour les prestataires qui doivent avoir mis en place un système de management de la sécurité (c'est le cas pour la DSNA et les AFIS), le référentiel d'un audit peut porter par exemple sur les procédures de report et d'analyse des événements de sécurité, le suivi de la réalisation des actions identifiées pour améliorer la sécurité, les revues de sécurité, le suivi des changements, les actions de promotion de la sécurité, ...

Chaque année, un programme d'audit spécifique est établi pour chaque prestataire. Les audits ne portent pas sur l'ensemble des exigences applicables à chaque fois, mais sur certains thèmes choisis en fonction des risques identifiés et de façon à ce que toutes les exigences de sécurité soient auditées au minimum une fois tous les deux ans.

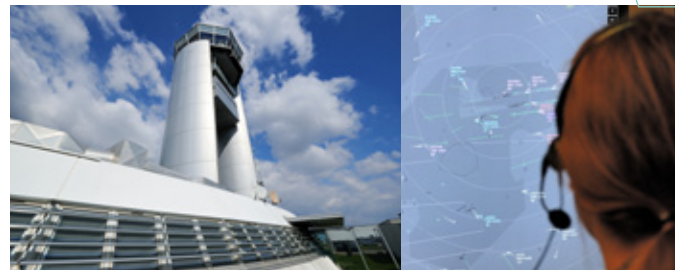
### Les principaux prestataires audités

- La DSNA, qui rend les services ATS (circulation aérienne), CNS (communication navigation surveillance) et AIS (information aéronautique) est auditée environ 8 fois chaque année.
- Météo France, certifié pour les services météorologiques, est audité une ou deux fois par an.
- Les prestataires AFIS qui assurent la mise en oeuvre d'un (ou plusieurs) organismes AFIS, au nombre de 62, indépendants, sont audités au minimum tous les deux ans.

Les prestataires de circulation aérienne en Polynésie Française, en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna et à Saint-Pierre et Miquelon sont également audités régulièrement.

### Un métier au cœur des exigences de sécurité

Issus de filières ou d'expériences professionnelles différentes, les auditeurs navigation aérienne doivent avoir des connaissances initiales dans le domaine de la navigation aérienne. Ils suivent régulièrement des formations continues afin de maintenir leur niveau de connaissance en matière de réglementation ou de techniques de surveillance.



### Un travail d'équipe qui implique des déplacements

Un audit de navigation aérienne est réalisé par une équipe d'au moins deux personnes. En fonction de la taille de l'organisme audité et du nombre de sites concernés, plusieurs équipes peuvent être sollicitées. Chaque audit est piloté par un responsable, qui doit organiser l'audit, communiquer avec le prestataire concerné et coordonner le travail des auditeurs. Les audits étant réalisés dans les locaux des prestataires, les auditeurs de navigation aérienne sont amenés à se déplacer sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer.

### Des compétences en techniques d'audit obligatoires

De l'élaboration du plan d'audit jusqu'à la rédaction du rapport d'audit, l'auditeur est amené à définir des grilles d'entretien, mener des entretiens sur sites, obtenir des preuves d'audit, rédiger des constats basés sur des faits, les présenter et les expliquer au prestataire qui a été audité. (Stage ref. TANA techniques d'audit navigation aérienne / ENAC / 4 jours).

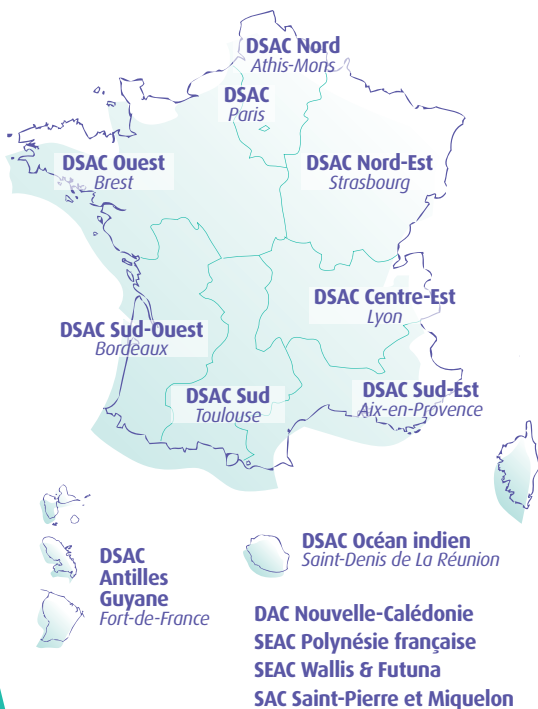
### Des qualités personnelles indispensables

Au-delà des connaissances techniques indispensables à l'exercice de son métier, l'auditeur doit aussi posséder des qualités humaines qui lui permettent d'instaurer un climat de confiance lors d'un audit. Il doit être ouvert d'esprit et intègre afin d'évaluer objectivement les solutions mises en place par les prestataires pour répondre aux exigences, solutions qui peuvent être parfois innovantes et originales. Il doit également être diplomate, discret et rigoureux.

### Une reconnaissance européenne

Avec la création des FAB (bloc d'espace fonctionnel), l'apparition de prestataires Pan européens comme ESSP (prestataire EGNOS) et l'extension des compétences de l'AESA au domaine de la navigation aérienne, le métier d'auditeur Navigation aérienne devient de plus en plus européen. Un auditeur français peut ainsi être amené à intégrer des équipes qui incluent des auditeurs de différents pays. Un très bon niveau d'anglais et des formations dispensées par Eurocontrol au Luxembourg sont indispensables pour cet exercice.

## Une surveillance étendue à l'ensemble de l'espace délégué par l'OACI à la France



**Présent  
pour  
l'avenir**

direction générale de l'Aviation civile  
direction de la sécurité de l'Aviation civile

50, rue Henry Farman 75720 Paris cedex 15

Tél. : 01 58 09 43 21

Fax. : 01 58 09 43 38